MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Gendarmerie nationale

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

Appel d'offres ouvert

en application des articles L.2124-2 et R.2124-2
du code de la commande publique

OBJET DU MARCHE

Fourniture de matériels informatiques

Le présent cahier des clauses techniques particulières comporte 7 pages numérotées de 1 à 7

Commandement des écoles
de la Gendarmerie Nationale
Groupement de Soutien Opérationnel des Écoles
Bureau budget et administration
2 rue Toufaire
BP 90050
17302 ROCHEFORT CEDEX
Tél : 05.46.88.33.01
smc.bba.cegn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

SOMMAIRE

ARTICLE 1- PRÉSENTATION DES PRESTATIONS ATTENDUES.....3
1.1 Lieux de livraison.....3
1.2- Clauses techniques générales.....4
1.3- Considérations techniques électriques.....4
ARTICLE 2.- CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES.....5

ARTICLE 1- PRÉSENTATION DES PRESTATIONS ATTENDUES

Les stipulations du présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ont pour objet de définir les prescriptions techniques relatives à la fourniture de matériels informatiques.

L'accord-cadre répond à des besoins d'équipements spécifiques eu égard à l'activité du Centre de Production Multimédia de la gendarmerie Nationale (CPMGN). Centre de référence en matière de production de contenus à vocation pédagogique et de communication, le CPMGN a pour missions principales de produire et de diffuser la documentation professionnelle, des supports audiovisuels et des contenus pour l'enseignement à distance et les formations initiales, continues et statutaires.

1.1 Lieux de livraison

La fourniture devra être livrée dans les délais prévus par le marché subséquent.

La livraison des fournitures sera faite principalement à l'adresse suivante :

Centre de Production Multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN)
Caserne Beaublanc
101, avenue Montjovis
87100 LIMOGES

De manière exceptionnelle et pour des besoins spécifiques, le titulaire pourrait être sollicité par les écoles et les centres du Commandement des Écoles de la Gendarmerie Nationale dont les adresses figurent ci-dessous :

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale
2, rue Toufaire
17300 ROCHEFORT

Académie Militaire de la gendarmerie Nationale
Avenue du 13e dragon
77010 MELUN CEDEX

École de gendarmerie de Chateaulin
Bureau des soutiens opérationnels
Caserne La Tour d'Auvergne
Zone Ty-Vougeret
29150 DINEAULT

École de gendarmerie de Chaumont
Bureau des soutiens opérationnels
Caserne Damrémont
1 Avenue du 109ème RI
52000 CHAUMONT

Ecole de gendarmerie de Rochefort
Caserne sous-lieutenant Aubry
Rond-point Albert Bignon
CS 90179
17308 ROCHEFORT CEDEX

École de gendarmerie de Tulle
Bureau des soutiens opérationnels
Caserne La Bachellerie
35 Boulevard Jean Moulin
19000 TULLE

École de gendarmerie de Montluçon
Bureau des soutiens opérationnels
Caserne Richemont
95 Avenue Jules Guesde
03100 MONTLUCON

École de gendarmerie de Dijon
Bureau des soutiens opérationnels
917 Rue de l'aviation
21600 LONGVIC

École de gendarmerie de Rochefort
Caserne sous-lieutenant Aubry
Rond-point Albert Bignon
CS 90179
17308 ROCHEFORT CEDEX

École de gendarmerie de Fontainebleau
Rue de la charité
77210 AVON

Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie (CNEFG)
Caserne Général Dupuy
Route du Val de l'Isle
BP 84
24110 SAINT-ASTIER

Centre National de Formation au Renseignement et à l'Investigation (CNFRI)
Fort de Rosny sous Bois
01 Boulevard Théophile Sueur
93110 ROSNY SOUS BOIS

Centre National de Formation aux Systèmes d'Information et de Communication de la Gendarmerie (CNFSICG)
Fort de Rosny sous Bois
01 Boulevard Théophile Sueur
93110 ROSNY SOUS BOIS

1.2- Clauses techniques générales

Toutes les mesures seront prises par le titulaire du marché pour répondre à la réglementation et les normes en vigueur dans l'exécution des prestations.
Il appartient au titulaire de s'assurer que l'ensemble des matériels fournis dispose du marquage CE et de toutes les certifications nécessaires. Il devra garantir la conformité des installations aux normes en vigueur et fournir, à la demande du maître d'ouvrage, les documents attestant de cette conformité.

1.3- Considérations techniques électriques

Le centre ou l'école mettra à disposition les moyens électriques généraux (tableau électrique et disjoncteurs) permettant au titulaire d'alimenter électriquement les équipements audiovisuels déployés.
Le centre ou l'école mettra à disposition des moyens d'infrastructures réseau permettant le déploiement par le titulaire d'équipements de commutation spécifiques à l'installation audiovisuelle.

ARTICLE 2.- CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Chaque marché subséquent définira de façon plus précise les besoins en matériels informatiques.

De manière générale, le matériel susceptible d'être commandé est le suivant :

- PC fixes et portables avec les caractéristiques minimales suivantes :
 - Processeur Intel CORE Ultra 7, 265k 30M Cache, jusqu'à 5,50 Ghz
 - Mémoire RAM de 2 x 32 GO, DDR 5,
 - Carte graphique NVIDIA RTX PRO 1000 Blackwell Generation 8 GO de mémoire GDDR7,
 - Disque dur NVME 512 GO M2, NVME GEN 4,
 - Disque dur NVME PCI GEN 4 supplémentaire M2 2280 2TO CLASS 40, SED.
 - Windows 11 Professionnel.

- PC fixes uniquement :
 - Carte Ethernet fibre optique 10 GB / seconde,
 - Carte Ethernet 10 GB / seconde.

- Écran PC portables :
 - Écran LCD FHD+ 16 pouces, 400 CD/M^2 non tactile, WebCam infra rouge HDR FHD, microphone, avec antenne WLAN,
 - Carte sans fil INTEL WI-FI 7 BE201, Bluetooth 5.4,
 - Clavier rétro-éclairé avec pavé numérique et touche copilote en français (Europe).

- Écran PC fixes :
 - OLED 49 pouces incurvé avec résolution native de 5120 X 1440 et un pas de pixel de 0,234 mm ayant un temps de réponse de 0,03 milliseconde et un taux de rafraîchissement de 144 Hz,
 - compatible NVDIA G-5SYNC,
 - HDMI – DisplayPort.
 -

- Particularités:
 - Composants et matériels spécifiques autorisant l'évolution des configurations,
 - Garantie de 5 ans sur site avec rétention de disque dur, pièces et main d'œuvre, intervention à J+1, batterie incluse.

La configuration des matériels est effectuée par l'entreprise. Par contre, le matériel est installé par les agents du CPMGN.